

INSERM | Délégation Régionale Nouvelle Aquitaine

Extension Bâtiment Unité 1034 à Pessac <i>1 avenue Magellan 33600 Pessac</i>	N°	25007
	PHASE	DCE
	DATE	Mars 2026
	INDICE	0
Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) Lot 07 – Sols souples & Peintures	N°	PE 4

Maître d'Ouvrage	 Inserm La science pour la santé From science to health	INSERM Institut François Magendie 146 rue Léo-Saignat 33077 Bordeaux	Architecte Mandataire	 AUDOUIN LEFEUVRE ARCHITECTES	Audouin Lefevvre Architectes 15bis rue Lagrange 33000 BORDEAUX Tél : 05 57 57 77 27
Bureau d'Etude Technique	 TPF.i L'INGÉNIERIE CO-CRÉATIVE	TPF Ingénierie 74 rue Georges Bonnac, 33000 BORDEAUX	Bureau d'Etude Environnement	 Eugée	EuGée Coworking IP TEK, 18 Rue de la Porte Dijeaux, 33000 Bordeaux
OPC Ordonnancement Pilotage Coordination	 ACTIONM ^{IS}	ACTIONM ZAC les portes océanes 1 rue du 503 ^{ème} régiment du train, 33127, Martignas sur Jalle	Contrôle Technique	 SOCOTEC	SOCOTEC 3 Impasse Henry Le Chatelier, 33692 Mérignac
Coordination Sécurité et Protection de la Santé	 BTP Consultants	BTP Consultants Av de Canteranne, parc d'activités de Canteranne 33600 Pessac			

SOMMAIRE

1 - GENERALITES	4
1.1 - Préambule	4
1.2 - Documents de référence	4
1.3 - Travaux inclus dans l'offre	5
1.4 - Travaux exclus de l'offre	5
1.5 - Etudes d'Exécution	5
1.6 - Documents à remettre à la réception	5
1.7 - Produits	6
1.8 - Prototypes et échantillons	6
1.9 - Stockage sur chantier	6
1.10 - Protections temporaires sur chantier	6
1.11 - Nettoyage	6
1.12 - Essais	7
1.13 - Garantie	7
2 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	8
2.1 - Peinture	8
2.1.1 - Réception des supports	8
2.1.2 - Qualité des subjectiles avant peinture	8
2.1.3 - Conditions minimales d'intervention	10
2.1.4 - Etat des surfaces finies	10
2.1.5 - Nature des travaux	10
2.1.6 - Mise en œuvre des peintures extérieures	11
2.1.7 - Mise en œuvre des peintures intérieures	12
2.2 - SOLS SOUPLES	13
2.2.1 - Réception des supports	13
2.2.2 - Revêtements de sols	13
2.2.3 - Nature du revêtement	13
2.2.4 - Mise en œuvre	13
2.2.5 - Sols souples	13
3 - DESCRIPTION DES OUVRAGES	16
3.1 - Peintures extérieures	16
3.1.1 - Travaux de peinture sur supports maçonneries anciens	16
3.1.2 - Travaux de peinture sur supports maçonneries neufs	16
3.2 - Peintures intérieures	16
3.2.1 - Peintures lisses	16
3.2.2 - Peinture laque alkyde sur métaux	17
3.2.3 - Peinture laque alkyde sur PVC	17
3.2.4 - Peinture au sol	17
3.3 - Signalétique	17
3.3.1 - Plaques de portes	17
3.3.2 - Signalétique spécifique	18
3.4 - SOLS SOUPLES	18
3.4.1 - Chape	18
3.4.2 - Ragréage des sols	18
3.4.3 - Protection contre l'humidité	19

3.4.4 - Revêtement PVC en lés type hygiène	19
3.4.5 - Revêtement PVC en lés antidérapant	20
3.4.6 - Remonté en plinthes sur ceinture métallique	20
3.4.7 - Remonté en plinthes sur profil métallique	21
3.4.8 - Inserts hygiène d'angle	21
3.4.9 - Barres de seuils	21
3.4.10 - Fourniture et pose de siphons de sol de 100 x 100 mm	21
3.4.11 - Fourniture et pose de siphons de sol de 200 x 200 mm	22
3.4.12 - Fourniture et pose de regards étanches	22
3.5 - Nettoyages de chantier	23
3.5.1 - Nettoyage OPR	23
3.5.2 - Nettoyage de réception	23

1 - GENERALITES

1.1 - Préambule

L'entrepreneur devra prendre connaissance de l'ensemble du CCTP afin d'être informé, outre des dispositions applicables au présent lot, des dispositions applicables aux autres corps d'état et d'apprécier notamment l'étendue et les limites de sa prestation.

1.2 - Documents de référence

Les caractéristiques des ouvrages et matériaux, les conditions de mise en œuvre seront conformes aux documents cités ci-après qui, bien que non reproduits, sont réputés parfaitement connus de l'entrepreneur. Il s'agit en particulier de :

- Avis technique du CSTB,
- Normes AFNOR,
- Préconisations des fabricants,
- Norme NF B 52.001,
- Décret du 8 janvier 1965 concernant la mise en œuvre des échafaudages,
- DTU n° 59.2 - Travaux de revêtement plastique épais,
- Conditions générales de mise en œuvre des systèmes d'isolation thermique avec enduit mince sur isolant - Cahier CSTB n°253.2 (octobre 1984),
- NF P74.201.1 et NF P74.20.2 (octobre 1994)
- Mémento pour la rédaction des documents particuliers d'un marché (novembre 1978),
- DTU n° 81.1 et 81.2
- Ravalement,
- Spécifications GPEMPV
- (Groupement Permanent d'Etudes des Marchés des Peintures et Vernis),
- Spécifications UNPV (Union Nationale des Peintres Vitriers de France) PYC Edition 1976,
- La Peinture en Bâtiment : Prescriptions Techniques (PYC Edition 1974).
- DTU 53 - Revêtements de sols collés (juin 1958),
- Cahier des charges pour la fourniture de revêtements de sols linoléum,
- Cahier des prescriptions techniques d'exécution des enduits de lissage de sols intérieurs
- (Cahier du CSTB n° 1645 - avril 1980),
- Cahier des charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de
- sols minces (Cahier du CSTB n° 286 50.02 - Publication n°35 - décembre 1958),
- Règles professionnelles de préparation des supports courants en béton en vue de la pose des revêtements de sols minces (URNST UMM - janvier 1976),
- Notice sur le classement UPEC (Cahier CSTB n° 2183 - septembre 1987),
- Avis Techniques concernant l'aptitude des matières, colles et enduits de lissage
- (Cahier CSTB n° 1673 - octobre 1980),
- Avis Techniques concernant les revêtements et définissant pour chacun les règles d'emploi, ainsi que leurs prescriptions de mise en œuvre,
- Norme NF P 92.507 - Essais de réaction au feu des matériaux - Classement des matériaux utilisés dans la construction (octobre 1975),
- Arrêté du 14 juin 1969 concernant l'isolation acoustique aux bruits d'impact,
- Cahier du CSTB n° 2055.2 - Guide pour la rénovation des revêtements de sol (janvier 1986).

• Toute dérogation aux dispositions prises dans les différents textes de référence ainsi que dans la présente description des ouvrages doit impérativement être proposée clairement au Maître d'œuvre et au Bureau de Contrôle, qui en décideront l'adoption ou le rejet. Cette décision sera stipulée par lettre accompagnée des documents nécessaires à la bonne exécution des ouvrages. Les travaux de mise en œuvre devront alors être strictement conformes aux nouvelles dispositions et ne pourront commencer qu'après réception de la lettre d'accord.

1.3 - Travaux inclus dans l'offre

- La prestation de l'entreprise comprend la fourniture et la mise en œuvre de tous les produits, matériaux et engins nécessaires à la réalisation des ouvrages définis dans le CCTP. En peinture, les travaux comprennent également :
 - La réfection des ouvrages défectueux constatés en cours d'exécution,
 - Les raccords après ajustage des menuiseries et pose des appareils électriques,
 - L'exécution des surfaces "témoin" suivant les coloris choisis par le Maître d'Ouvrage sur proposition du Maître d'Œuvre.
 - La fourniture et la pose de tous les accessoires permettant une parfaite finition des ouvrages.
- Sont de plus inclus dans la proposition :
 - Tous les travaux préparatoires nécessaires à la mise en œuvre,
 - Les protections nécessaires pendant et après les travaux jusqu'à la réception,
 - Le nettoyage final des locaux avant réception tel que défini au présent CCTP.
- Dans le cas où certains ouvrages seraient omis dans la présente description, la peinture doit en être prévue et assurée par assimilation aux ouvrages prévus par ailleurs.

1.4 - Travaux exclus de l'offre

- Sont exclus de la présente offre :
 - Les travaux de reprise des maçonneries, de rescellement, de finition d'enduits (travaux réservés aux lots Gros-œuvre et Enduits),

1.5 - Etudes d'Exécution

- L'équipe de maîtrise d'œuvre est en charge des études d'exécution ; à ce titre elle fournit dans le cadre du présent dossier l'ensemble des éléments nécessaires à la définition précise des ouvrages à exécuter, au dimensionnements généraux des ouvrages et à leur quantification.

Des précisions et détails ultérieurs seront fournis lorsque l'entreprise sera désignée afin de pouvoir intégrer certaines adaptations de détail.

Dans le cas où une solution variante proposée par l'entreprise recevrait l'agrément du Maître d'Œuvre lors de l'exécution du marché de travaux, les plans modificatifs seraient alors à l'entière charge de l'entrepreneur.

Dans tous les cas, les plans "d'atelier" et les plans "de chantier" restent à la charge de l'entreprise. Ils comprendront :

- notes de calculs
- plans d'atelier et de chantier
- fiches techniques des matériaux, PV d'essais et avis techniques
- échantillons représentatifs nécessaires aux prises de décision du Maître d'Œuvre

D'autre part ils mettront en évidence l'ensemble des sujétions susceptibles d'interférer avec les autres corps d'état.

- Ces documents seront soumis au visa du Maître d'Œuvre certifiant leur conformité avec le projet. Ce visa du Maître d'Œuvre ne comprend ni le contrôle ni la vérification intégrale des documents établis par l'entrepreneur, ce dernier gardant à ce sujet son entière responsabilité.

1.6 - Documents à remettre à la réception

- La réception des ouvrages est conditionnée à la remise des documents qui suivent :

Notice descriptive, procès verbaux d'essai et avis techniques relatifs aux produits utilisés dans le projet attestant de leur compatibilité avec les exigences qualitatives (résistance au feu, tenue en milieu humide, etc...) requises par le présent projet et décrites sur le CCTP et sur la notice de sécurité jointe au dossier de consultation.

En outre, il fournira à l'appui de ces documents une attestation certifiant que les produits employés ont bien été mis en oeuvre conformément aux spécifications des avis techniques et procès-verbaux d'essais correspondants.

Il est en outre précisé que les essais et vérifications dus par les entreprises et seront prévus tels que définis par les documents techniques COPREC CONSTRUCTION n° 1 et n°2 d'octobre 1998 (publiés dans le Moniteur du 06/11/98 n°4954) et que les résultats de ces essais seront consignés dans des procès verbaux qui seront envoyés en deux exemplaires pour examen au bureau de contrôle.

1.7 - Produits

- Les produits cités dans le présent CCTP sont cités au titre de produits de référence, destinés à apprécier les caractéristiques du produit recherché. Ils ne correspondent pas à une prescription et en tout cas l'entreprise pourra y substituer des produits de son choix sous la réserve expresse qu'ils satisfassent aux caractéristiques et performances requises par le présent document. Il appartiendra à l'entreprise de préciser les qualités des produits qu'il emploie en fournissant avant travaux les avis techniques et procès verbaux d'essai correspondant.

1.8 - Prototypes et échantillons

- L'entrepreneur du présent lot devra fournir les échantillons des éléments de quincaillerie, de matériel et de matériaux qui lui seront demandés pour examen, et éventuellement pour confirmation des performances et de l'aspect par les Maîtres d'œuvre, d'ouvrage, ou le Bureau de Contrôle.

Ces prototypes seront demandés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

1.9 - Stockage sur chantier

- Les ouvrages livrés sur chantier, en attente de pose, doivent être stockés à l'abri des intempéries et des chocs. Les conditions de stockage doivent être telles que :

- Les ouvrages ne subissent aucune déformation ou détérioration,
- Elles permettent le respect du règlement d'hygiène et de sécurité,
- Elles n'occasionnent aucune gêne vis-à-vis des tiers et autres corps d'état.

1.10 - Protections temporaires sur chantier

- L'entreprise doit le nettoyage et l'entretien de ses ouvrages jusqu'à la réception par le Maître d'ouvrage.

- En outre, les protections temporaires, éventuellement mises en place en atelier, doivent si nécessaire être renforcées ou réparées après mise en œuvre et avant exécution des travaux susceptibles d'endommager les ouvrages.

- Le prestataire du présent lot doit assurer la maintenance jusqu'à la réception des ouvrages.

1.11 - Nettoyage

- En fin de chantier, l'adjudicataire du présent lot doit le nettoyage général de tous ses ouvrages. Il doit tenir compte des recommandations des fournisseurs quant aux produits à employer afin d'éviter toute détérioration. En cas de non respect de cette règle, les dégradations entraînées du

fait de l'utilisation d'un produit de nettoyage non compatible sont réputées à la charge de l'entreprise adjudicataire qui devra le remplacement des éléments dégradés.

- Le nettoyage final des vitrages en fin de chantier et avant réception des travaux est à la charge du présent lot.

1.12 - **Essais**

- Chaque type de menuiserie (ouvrants - dormants) sera soumis aux essais d'étanchéité pour vérifier les classements requis.
- Ces essais seront réalisés en caisson par un organisme agréé, les procès-verbaux d'essais devront être fournis.
- Dans le cas d'anomalie de pose, des essais d'étanchéité à l'eau seront réalisés sur chantier à charge de l'entrepreneur.
- Les essais seront conformes aux directives de l'UEATC et notamment celles définies dans les documents suivants :
 - Cahier CSTB n°1277 -Directives communes pour l'agrément des fenêtres,
 - Cahier CSTB n°263.3 - Directives UEATC pour l'agrément des vitrages isolants,

1.13 - **Garantie**

- Les travaux de peinture sont garantis pendant une période de deux ans à compter de la date de réception des travaux (sauf indication contraire portée dans la description des ouvrages). Au cours de cette période, hormis une légère altération des couleurs, les surfaces peintes ne doivent présenter aucune des anomalies suivantes :
 - Décollement, cloquage, écaillage,
 - Faïençage,
 - Farinage.

2 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1 - Peinture

2.1.1 - Réception des supports

- Le titulaire du présent lot devra procéder à une pré-réception des supports et faire toutes les réserves par écrit au Maître d'œuvre avant le début d'exécution de ses ouvrages.
- Une fois l'exécution de ses ouvrages entamée, l'entrepreneur du présent lot sera réputé avoir réceptionné les supports, il ne pourra donc ultérieurement les mettre en cause pour justifier un défaut d'ouvrage et devra les travaux de reprise des supports pour mise en peinture.
- Dans cette mesure, les défauts provenant des matériaux tels que fissures, dénivellations, faux-aplombs, enduits, plâtres, seront rectifiés avant mise en peinture par les entreprises responsables.
- Les états de surface admis pour les différents subjectiles sont spécifiés ci-dessous.
- Dans les limites exposées ci-dessus, les travaux préparatoires sont à la charge du présent lot.

2.1.2 - Qualité des subjectiles avant peinture

Les états de surface pour les subjectiles retenus devront répondre aux caractéristiques suivantes

2.1.2.1 - *Enduits plâtre*

- Prescriptions générales :
 - Les supports seront exécutés conformément aux dispositions prévues par le NF P.71.201 et devront répondre aux caractéristiques d'humidité et de PH définies par la NFP 74.201.1. de dureté.
 - Les procédures de contrôle des subjectiles (contrôle à l'humidimètre, contrôle de dureté SHORE C, contrôle du PH sont à la charge du présent lot).
- Prescriptions complémentaires :
 - Planitude générale : telle que définie à l'article 8.2.5.2 du lot Plâtrerie.

2.1.2.2 - Supports à base de liants hydrauliques (*mortier, béton, etc...*)

- Prescriptions générales :

Les enduits au mortier sur supports neufs seront exécutés conformément à la norme NF.P.15.201. ou selon avis technique.

- Les états de surface devront répondre aux caractéristiques générales d'humidité, de dureté et d'acidité définies par la norme NFP 74.201.1.
- Les procédures de contrôle des subjectiles (contrôle à l'humidimètre, contrôle de PH, etc...) sont à la charge du présent lot.
- Planitude et aspect
 - Planitude : la flèche mesurée sous règle de 2 m ne pourra être supérieure à 1 cm.
 - Aspect : un enduit doit présenter un état de surface régulier ; il doit être exempt de soufflures, cloques, fissures caractérisées.
 - Les arêtes sont sans écornures ni épaufrures.
 - Les joints sont rectilignes.

2.1.2.3 - Cloisons et plafonds réalisés en éléments préfabriqués de plâtre

- Les qualités de parement sont celles définies par les normes relatives aux produits, à savoir :
 - Cloisons en carreaux de plâtre : NF P 72-202 (référence DTU 25.31),
 - Panneaux hauteur d'étage (en particulier plaques de plâtre à faces cartonnées) NF P72-203 (référence DTU 25.41).
 - Eléments de plafond :
 - ✗ NF P 71-202 (Référence DTU 25.221)
 - ✗ NF P 72-201 (Référence DTU 25.222)
 - ✗ NF P 68-202 (Référence DTU 25.231)
 - ✗ NF P 68-201 (Référence DTU 25.232)
 - ✗ NF P 72-203 (Référence DTU 25.41)
 - ✗ NF P 72-204 (Référence DTU 25.42)
 - ✗ NF P 73-201 (Référence DTU 25.51)

2.1.2.4 - Subjectiles bois et matériaux dérivés du bois

- Alcalinité des subjectiles
L'attention de l'entrepreneur est attirée sur le fait que certains panneaux de contreplaqué (multiplis, latté, etc...) ont un PH alcalin qui peut éventuellement occasionner des réactions au contact des finitions adhérentes. A cet effet il devra se rapprocher du menuisier pour que celui-ci lui communique les fiches descriptives des fabricants relatives aux produits utilisés afin de choisir des produits adaptés à l'alcalinité éventuelle des subjectiles.

- Aspect
Pour les bois de menuiserie et par référence à la norme NF B 53-510 : C et D pour les résineux, B et C pour les feuillus pourront constituer des supports à peindre.

- Humidité
Elle ne devra pas excéder les valeurs limites précisées sur la norme NF P 74-201.1.

Le contrôle d'humidité à l'humidimètre avant peinture est à la charge du présent lot.

- Planéité des surfaces
La surface des ouvrages de menuiserie doit être conforme aux prescriptions de la norme NF P 23-201 (Référence DTU 36.1).

La surface des éléments en bois massifs doit être au moins rabotée correctement, les zones de "fibres relevées" seront poncées.

Les panneaux contreplaqués, lattés, de particules et de fibres doivent être poncés au grain fin (100 ou 120).

2.1.2.5 - Métaux et alliages en subjectiles

Ils seront mis en œuvre conformément aux prescriptions et normes des DTU les concernant.

De plus, ils doivent être exempts de graisse, d'huile, d'humidité, de ciment, de plâtre, de marquage à la craie, terre, poussière, salissure de chantier.

Leur planéité sera conforme aux normes des produits sidérurgiques :

- NF EN 10051 pour les tôles laminées à chaud,
- NF EN 10131 pour les tôles laminées à froid,
- NF A 37.101 pour les profilés à froid.

- Supports imprimés
Certains produits métalliques auront reçu une couche primaire de protection (cas des métaux non galvanisés).

L'entrepreneur se mettra en rapport avec le serrurier afin de se faire préciser la nature du primaire employé et afin d'utiliser des produits et traitement compatibles.

- Métaux galvanisés

Après dégraissage et rinçage, ces métaux doivent recevoir un traitement physico-chimique puis une peinture primaire réactive ou une peinture à accrochage direct.

2.1.3 - Conditions minimales d'intervention

- Les ouvrages de peinture, vernis, enduits et préparations assimilées ne sont exécutés que sur des subjectiles propres et dépoussiérés.

Ils ne sont jamais exécutés en atmosphère susceptible de donner lieu à des condensations, ni sur des subjectiles gelés ou surchauffés, ni non plus, de façon générale, dans des conditions activant anormalement le séchage (vent, soleil, etc...).

- En outre :

— en travaux extérieurs, la température ambiante ainsi que celle du subjectile ne devront pas être inférieure à + 5°C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 80 % HR.

— et en travaux intérieurs et pour toute finition brillante ou satinée de peinture ou de vernis, les conditions requises sont :

- température supérieure à + 8°C;
- hygrométrie inférieure à 65 % HR.

2.1.4 - Etat des surfaces finies

- Enduits au plâtre, supports à base de liant hydrauliques, cloisons et plafonds réalisés en éléments préfabriqués de plâtre.
- Supports bois.
- Supports métalliques.
- Les états de finition seront au minimum de classe B.
- Sur spécification du présent document (chapitre description des ouvrages) certains états de finition seront de classe A.
- Les états de finition de classe C seront refusés.

2.1.5 - Nature des travaux

2.1.5.1 - *Remise en état des subjectiles non conformes*

Sous réserve des dispositions précisées à l'article 10.2.1.2 —réception des supports— la remise en état des subjectiles non conformes est exclue du présent lot.

Il appartient toutefois à l'entrepreneur du présent lot de faire part au Maître d'œuvre avant toute intervention, des défauts de support qu'il serait susceptible de rencontrer afin que le Maître d'œuvre en fasse exécuter la reprise par le lot concerné.

Il est rappelé qu'en cas d'intervention de l'entrepreneur du présent lot sur des supports non conformes non signalés en temps utile au Maître d'œuvre, les reprises du support seront à la charge de l'entreprise qui emploiera les moyens de son choix pour obtenir le résultat souhaité défini par le présent CCTP.

2.1.5.2 - Travaux préparatoires

- Ils sont dus au titre du présent lot.

2.1.5.3 - Travaux d'apprêts

- Ils sont dus au titre du présent lot

2.1.5.4 - Travaux d'impression

- Ils sont dus au titre du présent lot Les différentes couches d'impression seront rendues distinctes par l'emploi d'une couleur spécifique pour chaque couche, pour chaque paroi ou support.
- Il ne pourra être procédé à l'exécution d'aucune couche d'impression supplémentaire avant vérification de la bonne réalisation de chaque niveau d'impression par le pilote qui en avisera le Maître d'Œuvre en réunion de chantier pour consignation sur le procès verbal de réunion. Ces dispositions dont le but est de permettre de vérifier que le nombre de couches prévues au marché a bien été réalisé ne dégageront pas l'entrepreneur de la responsabilité vis-à-vis de la qualité finale de réalisation de son ouvrage.

2.1.5.5 - Travaux de finition

- Ils sont dus au titre du présent lot. Pour apprécier le niveau de finition requis et la qualité des couleurs employées, il sera procédé avant exécution des peintures à la réalisation, à la charge du présent lot, d'éprouvettes échantillons de couleur sur des subjectiles de même matériau et état de surface que ceux du projet conformément aux dispositions de l'article 6.3.2 de la norme NFP 74-201-1. Après acceptation par le Maître d'Ouvrage, les éprouvettes retenues seront signées par l'entrepreneur et le Maître d'Ouvrage. Elles seront conservées sur le chantier dans les modalités prévues par la norme et serviront de surfaces de références à la réception.

2.1.6 - Mise en œuvre des peintures extérieures

2.1.6.1 - *Peintures sur béton et enduits ciment*

- Tous les bétons apparents extérieurs neufs non revêtus d'enduits ou de traitement d'étanchéité seront peints.
- La préparation sera conforme au tableau du DTU 59.1. (NF P 74-201.1)
- Les bétons seront préalablement grattés et brossés.
- Il appartiendra à l'entrepreneur de peinture d'exécuter les enduits garnissants nécessaires.
- Le travail d'application comporte :
 - Egrenage du ciment ou du béton à l'aide de la pierre de carborandum,
 - Brossage à la brosse dure.
- La finition sera constituée de deux couches de peinture micro poreuse à bas de résine piolite.
- Les bétons anciens apparents seront peints après reprise des épaufures et lessivage finition dito article précédent.

2.1.6.2 - *Peintures sur revêtements plastiques épais*

- Après séchage de la couche de RPE de finition, ou de la couche de finition du traitement d'étanchéité des façades.
- Application d'une couche de peinture acrylique offrant une garantie de tenue de 5 ans minimum, dont l'entrepreneur s'assurera de la compatibilité chimique avec les couches inférieures (RPE ou traitement d'étanchéité).

2.1.6.3 - *Peintures sur serrurerie*

- Préparation :
 - Grattage, brossage,
 - Lessivage,
 - Rinçage.
 - Protection : Application d'une couche d'anti-rouille type NORMAFER ou similaire.
- Finition : Application de deux couches de CORINOX ou similaire, couleur au choix des architectes après essais.

2.1.7 - Mise en œuvre des peintures intérieures

2.1.7.1 - *Travaux sur subjectiles neufs*

1/ Support béton et enduits au mortier

- Préparation conforme aux tableaux 4, 5 et 6 du DTU 59.1 après lessivage et rinçage :
 - Egrenage,
 - Brossage,
 - Impression,
 - Dégrossissage,
 - Enduit repassé,
 - Ponçage et époussetage,
 - Couche intermédiaire,
 - Révision,
 - Couches de finition :
 - deux couches de peinture glycérophtalique, coulent au choix des architectes après essais, finition mate ou brillante selon localisation.

2/ Support plâtre

- La préparation sera conforme aux tableaux 1, 2 et 3 du DTU n°59.1.
 - Egrenage (carreaux de plâtre uniquement),
 - Epoussetage,
 - Impression,
 - Rebouchage,
 - Révision des joints (plaque de parement en plâtre),
 - Enduit repassé,
 - Ponçage et époussetage,
 - Couche intermédiaire,
 - Révision.
- Finition :

Deux types de finition sont prévus. Ils sont précisés ultérieurement au chapitre description des ouvrages en fonction de leur destination.

 - 1 couche de peinture glycérophtalique couleur au choix des architectes après essais, finition satiné mat (BS compris entre 10 et 20).
 - 1 couche de peinture vinylique avec préparation pour finition courante (enduit non repassé et pas de révision entre les deux couches). Finition mate (BS compris entre 0 et 10).

3/ Support bois

- Brossage et époussetage, préparation conforme aux tableaux n°13 et 16 du DTU n°59.1, pour une finition soignée,
 - Impression,
 - Rebouchage,
 - Ponçage à sec,
 - Enduit repassé,
 - Ponçage à sec,
 - Couche intermédiaire,
 - Révision,
 - Couche de finition.
 - Les deux couches de peinture seront du type glycérophtalique type brillante couleurs au choix de l'architecte après essais.

4/ Support serrurerie

- Prescriptions identiques à celles indiquées pour les peintures sur serrureries extérieures.

2.2 - SOLS SOUPLES

2.2.1 - Réception des supports

Le titulaire du présent lot devra procéder à une pré-réception des supports avant le début d'exécution de ses ouvrages.

Les contrôles des supports sont à la charge du présent lot. Ils feront l'objet d'un rapport établi par l'entrepreneur et remis au maître d'œuvre.

Ils comprendront en particulier :

- ✗ La mesure de l'humidité
- ✗ Le repérage des microfissures et fissures
- ✗ La cohésion de surface
- ✗ La porosité
- ✗ La planéité

Une fois l'exécution de ses ouvrages entamée, l'entrepreneur du présent lot sera réputé avoir réceptionné les supports, il ne pourra donc ultérieurement les mettre en cause pour justifier un défaut d'ouvrage et devra les travaux de reprise des supports nécessaires à son ouvrage.

Dans cette mesure, les défauts provenant des matériaux tels que fissures, dénivellations, excroissances seront rectifiés avant mise en peinture par les entreprises responsables.

Toutes les fissures inférieures à 1mm présentes en dallages et chapes seront reprises par le présent lot après qu'il se soit assuré que celles-ci ne sont plus actives au moyen de résines à deux composants avec adjonction de sable.

Les états de surface admis pour les différents subjectiles sont spécifiés ci-dessous.

Dans les limites exposées ci-dessus, les travaux préparatoires sont à la charge du présent lot.

2.2.2 - Revêtements de sols

2.2.2.1 - Classement des *revêtements*

- Les classements UPEC à respecter sont précisés dans la description des ouvrages

2.2.2.2 - Qualité des colles et ragréages

- Les produits de ragréage et de collage devront être compatibles avec le support existant et faire l'objet d'un Avis Technique. Ils recevront d'autre part l'agrément du Bureau de Contrôle.

2.2.3 - Nature du revêtement

- Revêtement vinylique coloré dans la masse en lés 4 m ou similaire.

2.2.4 - Mise en œuvre

- Elle se fera sur ragréage inclus au présent lot conformément aux prescriptions du fabricant. Les lés seront soudés à chaud.

2.2.5 - Sols souples

1 - *Dispositions communes aux revêtements de sols souples*

- Ces matériaux devront répondre aux caractéristiques définies ci-après au présent CCTP, et être d'un classement UPEC correspondant au classement du local à revêtir.

- Les teintes et décors éventuels devront correspondre à ceux de l'échantillon retenu par le maître d'œuvre. Dans un même local, les tons devront être uniformes et aucune différence de ton si minime soit-elle, ne sera tolérée.

- Pour les matériaux en dalles, les dimensions nominales et les tolérances de calibrage seront celles définies par les normes en vigueur ; à défaut, l'appréciation en reviendra au maître d'œuvre.

2 - Adhésifs

- Les adhésifs à utiliser devront répondre aux normes NF T 76-011 et ils seront choisis obligatoirement pour chaque type de revêtement de sol, dans la liste de ceux préconisés par le fabricant du revêtement de sol.

- Ils devront être compatibles avec la nature et le type d'enduit de lissage appliqué.

- Le respect des qualités des adhésifs et leur utilisation, conformes aux prescriptions du fabricant de l'adhésif, incombent respectivement à ce dernier et à l'entrepreneur, mais l'entrepreneur sera seul responsable envers le maître d'ouvrage.

- Dans les cas particuliers où aucun type d'adhésif n'est préconisé par le fabricant du revêtement de sol, il incombera à l'entrepreneur de définir l'adhésif à utiliser, selon les critères suivants :

- qualité d'accrochage sur le support ;
- qualité d'accrochage sur le matériau à coller ;
- compatibilités physique et chimique avec les supports et les matériaux ;
- temps ouvert ;
- temps de gommage ;
- tack initial ;
- vitesse de prise ;
- quantités à utiliser ;
- spatules et appareils nécessaires ;
- qualité des colles : en milieu solvant, aqueuses, inflammables.

- Quoi qu'il en soit, il ne faudra jamais utiliser une nouvelle colle sans avoir fait un essai préalable.

3 - Revêtements caoutchouc

- Pour les revêtements de sol en caoutchouc non titulaires d'un classement UPEC, il incombera à l'entrepreneur d'apporter la preuve que le revêtement caoutchouc répond aux quatre critères UPEC exigés pour le local.

À défaut, le revêtement caoutchouc sera refusé.

4 - Thibaudes textiles

- Le choix de la thibaude à mettre en œuvre est du ressort de l'entrepreneur.

Ce choix devra se faire entre les différents types de thibaudes textiles existant sur le marché, en fonction de leurs utilisations admises, dans les conditions précisées au Chapitre 3.2 du DTU 53.1.

5 - Thibaudes mousses

- Elles seront en mousse de latex ou mousse de PVC, conçues pour les installations de confort et assurant une excellente isolation phonique. L'épaisseur entre 5 et 15 mm sera à définir par l'entrepreneur en fonction :

- du trafic modéré ou important ;
- du niveau d'isolement phonique à obtenir.

6 - Revêtements résilients

- Les revêtements considérés sont ceux constitués d'une ou plusieurs couches compactes.

- Les exigences concernent l'épaisseur totale et l'épaisseur de la couche d'usure ; elles sont fonction de la structure du revêtement et du taux de charges qui composent sa couche d'usure.

Les exigences sont les suivantes :

- revêtements au plus moyennement chargés (groupes d'abrasion T, P ou M) :

- ✗ épaisseur totale nominale $\geq 2,00$ mm ;
- ✗ épaisseur nominale couche d'usure $\geq 0,70$ mm (groupe T), $\geq 1,00$ mm (groupe P), $\geq 1,5$ mm (groupe M) ;
- revêtements fortement chargés (groupe abrasion F) :
 - ✗ épaisseur totale nominale $\geq 2,5$ mm ;
 - ✗ épaisseur nominale couche d'usure $\geq 2,00$ mm.

• La détermination de l'épaisseur totale moyenne en laboratoire est réalisée conformément à la norme EN 428, celle de l'épaisseur moyenne de la couche d'usure conformément à la norme EN 429.

7 - Enduits de lissage pour recevoir des sols collés

- Les produits pour enduits de lissage devront être de type adapté à la nature et à l'état du support d'une part, et à la nature et au type de revêtement de sol, d'autre part.
- Ces produits seront exclusivement des produits livrés prêts à l'emploi, ceux préparés sur chantier ne seront pas admis.
- Les produits pour enduits de lissage devront avoir fait l'objet d'un Avis Technique précisant son classement P1, P2 ou P3, classement au moins égal au classement UPEC du local à revêtir.
- Le respect des qualités des adhésifs et leur utilisation conformes aux prescriptions du fabricant de l'adhésif, incombent respectivement à ce dernier et à l'entrepreneur, mais l'entrepreneur sera seul responsable envers le maître d'ouvrage.
- Dans les cas particuliers où aucun type d'adhésif n'est préconisé par le fabricant du revêtement de sol, il incombera à l'entrepreneur de définir l'adhésif à utiliser, selon les critères suivants :
 - qualité d'accrochage sur le support ;
 - qualité d'accrochage sur le matériau à coller ;
 - compatibilités physique et chimique avec les supports et les matériaux ;
 - temps ouvert ;
 - temps d'ajustabilité ;
 - vitesse de prise ;
 - quantités à utiliser ;
 - spatules et appareils nécessaires ;
 - qualité des colles : en milieu solvant, aqueuses, inflammables.

3 - DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1 - Peintures extérieures

3.1.1 - Travaux de peinture sur supports maçonneries anciens

- Nettoyage et préparation du support au préalable
 - Nettoyage à l'eau pressurisée
- Révision des surfaces à l'enduit (produit adapté à la nature du support et à sa situation)
- Une couche d'impression aux copolymères acryliques en solution,
- Deux couches de peinture – revêtement de résine acrylique en dispersion aqueuse,
- Couleur au choix de l'architecte après réalisation d'échantillons in situ.
- Aspect de finition satiné

Localisation :

- Façades conservées de l'ancien animalerie en RDC, suivant plans architecte
- Nota : le bâtiment existant en R+1 n'est pas concerné.

3.1.2 - Travaux de peinture sur supports maçonneries neufs

- Nettoyage et préparation du support au préalable
- Une couche d'impression aux copolymères acryliques en solution,
- Deux couches de peinture – revêtement de résine acrylique en dispersion aqueuse,
- Couleur au choix de l'architecte après réalisation d'échantillons in situ.
- Aspect de finition satiné

Localisation :

- Pieds de façades sous bardage métallique
- Parois latérales des rampes et emmarchements

3.2 - Peintures intérieures

3.2.1 - Peintures lisses

- Préparation du support :
 - Egrenage, rebouchage, ponçage
 - Blocage (selon nécessité) des fonds poreux par couche d'impression sur fonds secs :
- Finition et mise en peinture.
 - Couche intermédiaire
 - Révision
 - Deux couches de peinture satinée acrylique en phase aqueuse,
 - Couleur au choix de l'architecte après réalisation d'échantillons in situ.
 - Aspect de finition : satiné

Localisation :

- Les parois et plafond existantes du sas d'accès au bâtiment « SAS 04 »
- Les parois et plafond existant du local de stockage « STO 03 »

3.2.2 - Peinture laque alkyde sur métaux

Réalisation de peintures sur supports métalliques correspondant aux prescriptions suivantes :

- Brossage, grattage et époussetage ;
- Couche primaire adaptée à la nature du tuyau et au type de canalisation ;
- Couche intermédiaire anticorrosion en peinture laque alkyde ;
- Couche de finition en peinture laque alkyde, de type spéciale pour corps chauds dans le cas de canalisations de fluide chaud.

Localisation :

- Tuyauteries de toutes natures en acier noir, acier galvanisé, cuivre, métaux apparents

3.2.3 - Peinture laque alkyde sur PVC

Réalisation de peintures sur supports PVC correspondant aux prescriptions suivantes :

- Nettoyage, dépolissage, dégraissage,
- Primaire d'accrochage,
- Deux couches de laque à base d'alkyde,
- Aspect de finition : satiné.

Localisation :

- Canalisations PVC apparentes

3.2.4 - Peinture au sol

Réalisation de peinture de sol sur support existant, travaux « classe A » :

- Ponçage et préparation du support ancien
- Dépoussiérage,
- Sous-couche polyamide sur fond absorbant,
- Deux couches de peinture pour sol aux résines époxydes polyaminides en dispersion aqueuse,
- Aspect de finition : satiné.

Localisation :

- STO 03 Local Stockage CF

3.3 - Signalétique

3.3.1 - Plaques de portes

Fourniture et pose de plaque de portes indiquant l'utilisation des pièces et des sorties usuelles :

- Fourniture et pose des plaques
- Dimension 5 x 15 minimum
- Façade en PVC coloré et lettrage en relief coloré constaté
- Couleurs au choix de la maîtrise d'œuvre
- Fixation par colle.
- Les plaques seront conformes à la réglementation handicapée en tout point
- L'entreprise aura à sa charge la mise au point des intitulés avec l'utilisateur et la mise en fabrication ne sera entreprise qu'après obtention d'un « bon à tirer » de la part de ce dernier.

Localisation :

- Ensemble des portes intérieures et extérieures du projet, sur les deux faces

3.3.2 - Signalétique spécifique

Fourniture et pose de signalétique à coller sur les portes nécessitant un repères techniques « coupe-feu, local technique, alerte utilisation gaz, etc. ». Les plaques seront gravées et poser suivant les normes en vigueur.

Localisation :

- Ensemble des portes intérieures et extérieures du projet qui le nécessite

3.4 - **SOLS SOUPLES**

3.4.1 - Chape

Réalisation de chapes dans l'ensemble du bâtiment existant, incluant la création de formes de pentes dans les locaux équipés de siphons de sol, correspondant aux prescriptions suivantes :

- Chape, en mortier dosé à raison de 400kg de ciment par m³ de sable.
- Film polyane de 200 microns
- Joint de fractionnement suivant DTU
- Epaisseur de 6 cm environ
- Chape avec réservation pour carrelage ou sol souple suivant demande entreprise
 - Formes de pentes de 1% sur une superficie de 1m² convergentes vers des siphons de sol de type « entonnoir ».
 - Localisation :
 - Vestiaires homme
 - Vestiaire femme
 - SAS 01 Entrée Personnel

Réalisation d'une chape sur une superficie de 1 m², comprenant la mise en forme de pentes convergentes vers des siphons de sol de type « entonnoir », conformément aux prescriptions suivantes :

- Chape, en mortier dosé à raison de 400kg de ciment par m³ de sable.
- Etanchéité résine
- Joint de fractionnement suivant DTU
- Epaisseur de 6 cm environ
- Chape avec réservation pour carrelage ou sol souple suivant demande entreprise
- Formes de pentes sur l'ensemble de la pièce : de à 1% à 2% de pente jusqu'au siphon ou au caniveau technique de la pièce.
- Localisation :
 - Laverie LAV 01
 - Laverie LAV 02 Déchets
 - STO 02 Nourritures & Litières
 - COMP 01 salle de comportement

3.4.2 - Ragréage des sols

Selon prescriptions techniques avec en particulier l'exécution d'un ragréage général

Il sera mis en œuvre sur des sols existants ou crée par le lot gros œuvre et comprendra :

- Application d'un enduit de lissage d'épaisseur voulue pour assurer le respect des tolérances de planéité, avec ou sans application d'un primaire, selon prescriptions de l'Avis Technique de l'enduit de lissage utilisé. L'emprise des sols devra être d'une même planimétrie sur l'ensemble des pièces.

- Traitement des fissures éventuelles des dallages par produit approprié à deux composants avec durcisseur.

- Choix du produit en fonction du revêtement (carrelage ou sols souples)

- Classement du ragréage : P3 ragréage fibré

Localisation :

- Toutes les pièces avec sol souple, suivant plan architecte

3.4.3 - Protection contre l'humidité

3.4.3.1 - Barrière anti-humidité Polyane :

- Fourniture et mise en œuvre d'un film polyane assurant la coupure des remontées d'humidité.
- Film conforme à la norme NF EN 13967 d'une épaisseur de 200 microns
- Pose du film selon le procédé suivant :
 - Dépoussiérage du support
 - Pose du film à sec
 - Les lés seront disposés avec un recouvrement minimal de 20 cm, joints adhésivés.
 - Relevés périphériques contre parois, cloisons et ouvrages verticaux, dépassant le niveau fini de la chape
- Compris traitements au droit des siphons et pénétrations et toutes sujétions de parfaite application.
- La mise en œuvre et les joints seront traités suivant la technique et les prescriptions du fabricant. Compris toutes sujétions.
- Le procédé utilisé devra être titulaire d'un procès-verbal ou d'un agrément technique.

Localisation :

- Toutes les pièces du bâtiment existant avec sol souple, suivant plan architecte

3.4.3.2 - Etanchéité Résine :

- En application du DTU 53.1, réalisation, pour l'ensemble des revêtements posés en dallage sur terre-plein d'une sous-couche d'interposition bénéficiant d'un avis technique du CSTB en protection contre les risques de décollement liés à l'humidité des dallages ;
- Exécution d'une étanchéité liquide protégeant de la remontée d'humidité, comprenant :
 - Dépoussiérage du support
 - Application d'un primaire d'accrochage.
 - Application de 2 couches de résine, à raison de 1 kg/m²/couche.
 - Marouflage d'une armature, compris recouvrements.
- Compris traitements au droit des siphons et pénétrations et toutes sujétions de parfaite application.
- La mise en œuvre et les joints seront traités suivant la technique et les prescriptions du fabricant. Compris toutes sujétions.
- Le procédé utilisé devra être titulaire d'un procès-verbal ou d'un agrément technique.

Localisation :

- Toutes les pièces de l'extension avec sol souple, suivant plan architecte

3.4.4 - Revêtement PVC en lés type hygiène

Fourniture et pose de revêtement de sol PVC en lés pour salles blanches comprenant :

- Revêtement monocouche de 2mm en PVC pressé, comprenant un traitement de surface.
- Bactériostatique contre le développement et l'action des micro-organismes au sol
- Certifié pour un usage en salle propre de type ISO3
- Couleur et matières au choix de l'architecte dans les gammes des fabricants de type GERFLOR MIPOLAM BIOCONTROL CLEAN ou équivalent
- Epaisseur : 2mm
- Format : en lés de 2,00 m,
- Pose avec colle acrylique, joints soudés à chaud,
- Efficacité acoustique : sans objet
- Classement minimum UPEC : U4 P3 E2 C2
- Réaction au feu : Bfl-s1
- Propriétés antidérapantes : R9

- Référence produits et couleurs au choix de l'architecte sur présentation d'échantillon

Localisation :

- Circulation
- ANI 01 / Souris
- ANI 02 / Souris
- ANI 03 change
- ANI 04
- ANI 05/A
- EXP 01 / Labo Exp L2
- EXP 02/A
- EXP 02/B + EXP 04 Euthanasie / Prélèvt / Chirurgie
- EXP 03/05 Expérimentation /Salle physio
- LOG 01 Ménage
- SAS 03 SAS L2
- COMP 01/ Salle de comportement A
- COMP 02/ Salle de comportement B
- ST 01 Mat. Propre
- SAS 01 entrée du personnel
- SAS 02 ANI
- STO 04 Remplissage
- WC 01
- Vestiaires H
- Vestiaires F

3.4.5 - Revêtement PVC en lés antidérapant

Fourniture et pose de revêtement de sol PVC antidérapant en lés comprenant :

- Revêtement avec un envers compact, une grille de verre, une couche d'usure avec cristaux minéraux dans la masse et un traitement de surface
- La couche d'usure fera minimum 0.85mm
- Couleur et matières au choix de l'architecte dans les gammes des fabricants de type GERFLOR TARALAY SECURITE COMPACT ou équivalent
- Format : en lés de 2,00 m,
- Pose avec colle acrylique, joints soudés à chaud,
- Efficacité acoustique : sans objet
- Classement minimum UPEC : U4 P3 E3 C2
- Réaction au feu Bfl-s1
- Propriété antidérapante : R10
- Glissance pieds nus : B
- Référence produits et couleurs au choix de l'architecte sur présentation d'échantillon

Localisation :

- LAV 01
- LAV 02
- STO 02 Nourritures et litières
- SAS 04 SAS existant

3.4.6 - Remonté en plinthes sur ceinture métallique

Fourniture et pose de profil d'appui pour les remontés en plinthe :

- Une ceinture métallique hauteur 8cm est posé sous les cloisons industrielles permettant de faire la réservation pour la remonté en plinthe est prévu au lot « cloisons industriels ». Il n'y a donc pas de « profil de finition » en tête de plinthe nécessaire.
- Fourniture et pose de profil d'appui pour réaliser la remontée en plinthe.
- Mise en œuvre de la remontée en plinthe compris traitement des jonctions aux menuiseries et angles entrant et sortant.

Localisation :

- Toutes les pièces avec sol souple, suivant plan architecte à l'exception des pièces avec des exigences Coupe-feu et acoustiques listés dans le poste suivant du CCTP.

3.4.7 - Remonté en plinthes sur profil métallique

Fourniture et pose de profil d'appui pour les remontés en plinthe :

- Dans les locaux avec des exigences coupe-feu et acoustique il n'y a pas de ceinture périphérique, donc les remontés en plinthes sont en applique des cloisons.
- Fourniture et pose de profil d'appui « complète » pour réaliser la remontée en plinthe, compris un recouvrement en tête de remonté de plinthe.
- Mise en œuvre de la remontée en plinthe compris traitement des jonctions aux menuiseries et angles entrant et sortant.

Localisation :

- Comp 01
- Comp 02
- ANI 01 - souris
- ANI 02 – souris
- ANI 03 – change
- LOG 01 - local ménage
- STO02 - Nourriture et litières

3.4.8 - Inserts hygiène d'angle

Fourniture et pose de profils d'angles pour salles blanches comprenant :

- Profils d'angles rentrant et sortant type GERFLOR Clean Corner System ou équivalent
- Pose suivant guide fabricant

Localisation :

- Tous les locaux avec sol souple

3.4.9 - Barres de seuils

- Fourniture et pose de barres de seuils formées de profils en acier inox poli de 35 mm de largeur, fixées par vis et chevilles sur trous tamponnés. Les profils ne doivent pas être apparents portes fermées.
- Y compris sujétions pour profil spécial pour rattrapage des différentes épaisseurs des revêtements au droit des carrelages.

Localisation : Jonction entre sol souple et carrelage

Nota : le traitement entre sols souples se fera par soudure.

3.4.10 - Fourniture et pose de siphons de sol de 100 x 100 mm

Fourniture et pose de siphons de sol inox de 100 x100 mm pour douches carrelés :

- Mise à la terre
- Hauteur 70 mm
- Sortie verticale diamètre 40 mm
- Écoulement 0.25 l/s env
- Garde d'eau 45 mm

- Rosette libre résistant à une charge répartie de 1.3 kN.
- Compris toutes pièces d'adaptation nécessaires pour raccordement sur réseau eau usée prévu.
- Les siphons seront spécifiquement compatibles avec la nature du revêtement de sol et le complexe d'étanchéité définis. Dans le cas d'un sol souple ou de type résine, la fourniture comprendra toutes pièces ou profils d'adaptation spécifiquement adaptés et nécessaires à la bonne mise en œuvre

Localisation :

- Vestiaires homme
- Vestiaires femme
- Sas 01 entrée du personnel

3.4.11 - Fourniture et pose de siphons de sol de 200 x 200 mm

Type télescopique ou à cadre réglable. Garde d'eau mini 50 mm. Débit mini 1,5 litres / seconde.

- Ensemble en acier inox 200x200 mm, construction intégrale en acier inox Ainsî 304.
- Corps embouti sans soudure, sans zone de rétention, boîtier siphon avec platine de reprise d'étanchéité, équipé d'un panier amovible positionné au-dessus de la garde d'eau et indépendant de la cloche siphon.
- Garde d'eau normalisée par siphon inversée permettant une vidange complète du siphon en fin d'écoulement avec garde d'eau préservée.
- Sortie verticale ou latérale avec un débit de 1,6 l/s, pour un raccordement diamètre 75.
- Cuve rayonnée avec 4 pentes de 1% minimum, ne permettant aucune zone de rétention et équipée d'un remplissage sous bordure en EPDM.
- Grille caillebotis double crantage à maille 19x19, finition passivée avec barreau rayonné, coefficient de glissance R12. Résistance à la charge L15.
- Pieds de réglage altimétriques sur cuve et boîtier siphon pour mise à niveau.
- Mise à la terre.
- Compris toutes pièces d'adaptation nécessaires pour raccordement sur réseau eau usée prévu.
- Les siphons seront spécifiquement compatibles avec la nature du revêtement de sol et le complexe d'étanchéité définis. Dans le cas d'un sol souple ou de type résine, la fourniture comprendra toutes pièces ou profils d'adaptation spécifiquement adaptés et nécessaires à la bonne mise en œuvre
- Localisation :
 - Laverie LAV 01 – 2 unités
 - Laverie LAV 02 Déchets
 - STO 02 Nourritures & Litières
 - COMP 01 salle de comportement

3.4.12 - Fourniture et pose de regards étanches

Fourniture et pose d'un regard étanche affleurant au niveau du sol fini, revêtu de sol PVC antidérapant décrit ci-dessus.

Caractéristiques principales :

- Cadre et tampon en aluminium ou acier galvanisé, traitement anticorrosion.
- Couvercle démontable avec bac de remplissage permettant l'intégration du revêtement de sol souple pour finition parfaitement affleurante.
- Joint périphérique assurant l'étanchéité.
- Classe de charge adaptée à l'usage du local.

Prestations comprises :

- Mise en place, réglage et scellement du cadre dans la réservation du regard.
- Pose du revêtement de sol souple neuf avec découpe et ajustement précis au droit du regard.
- Finition sans ressaut ni désaffleurement.
- Toutes sujétions de parfaite exécution
- Localisation : Circulation

3.5 - Nettoyages de chantier

Ces travaux seront réalisés par une entreprise spécialisée pour l'ensemble des zones de travaux.

3.5.1 - Nettoyage OPR

- Aspiration complète des surfaces horizontales et verticales

3.5.2 - Nettoyage de réception

Nettoyage complète et soignée des éléments suivants :

- Sols,
- Parois (intérieures),
- Plafonds (intérieurs),
- Faux plafonds (intérieurs et extérieurs),
- Menuiseries intérieures et extérieures,
- Vitrages toutes faces, miroirs,
- Ouvrages de serrurerie,
- Appareils sanitaires, compris robinetteries,
- Canalisations et réseaux apparents,
- Équipements mobiliers (plans vasques, meubles vasques, meubles éviers, , ...),
- Parties visitables (gaines techniques, sous meuble évier ...),
- Équipements techniques (appareillages électriques, luminaires, bouches et grilles de ventilations, ...),
- etc, ...